

5. *Prie* le Secrétaire général et les institutions spécialisées intéressées, notamment l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, d'affecter des ressources budgétaires et un personnel suffisants à la recherche et aux activités opérationnelles dans le domaine de la réforme agraire;

6. *Prie* le Secrétaire général de présenter le cinquième rapport sur les progrès de la réforme agraire au Conseil et à l'Assemblée générale en 1968, en tenant compte des conclusions de la Conférence mondiale sur la réforme agraire.

1392^e séance plénière,
28 juillet 1965.

1053 (XXXIX). Relations avec l'Organisation des pays exportateurs de pétrole

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné la demande présentée par six Etats Membres et tendant à l'établissement de relations entre le Conseil économique et social et l'Organisation des pays exportateurs de pétrole,

Tenant compte de l'importance du pétrole pour le développement économique et social des pays en voie de développement,

Rappelant que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a recommandé, dans sa recommandation A.VI.2¹⁶⁰, que l'on reconnaisse et que l'on encourage les organisations internationales groupant, pour la défense de leurs intérêts, les pays en voie de développement principaux exportateurs de produits naturels non renouvelables,

Décide d'établir des relations avec l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et, à cette fin, prie le Secrétaire général de prendre les mesures appropriées pour assurer:

- a) L'échange de renseignements et de documentation;
- b) La représentation de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole aux réunions des organes des Nations Unies traitant de questions d'intérêt mutuel;
- c) La consultation et la coopération technique entre l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et l'Organisation des Nations Unies sur les questions d'intérêt commun.

1365^e séance plénière,
30 juin 1965.

1072 (XXXIX). Rapport du Secrétaire général sur l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies

Le Conseil économique et social,

Rappelant les résolutions 1827 (XVII) et 1934 (XVIII) de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1962 et du 11 décembre 1963, et la résolution 1037 (XXXVII) du Conseil, en date du 15 août 1964, concernant l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies,

¹⁶⁰ E/CONF.46/141, Vol. I, Publication des Nations Unies, n° de vente: 64.II.B.11.

Ayant poursuivi l'examen de la situation de cet Institut, *Notant avec intérêt* les progrès réalisés jusqu'à présent dans l'établissement de l'Institut,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹⁶¹ et de la déclaration du Directeur général à la 1389^e séance du Conseil¹⁶²;

2. *Exprime* l'espoir que l'Institut commencera à fonctionner le plus tôt possible et au plus tard avant la fin de 1965;

3. *Renouvelle* son appel aux gouvernements des Etats membres ou membres des institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique et aux institutions privées qui n'ont pas encore contribué à l'Institut de lui apporter leur concours financier maintenant qu'il a été créé;

4. *Demande* au Secrétaire général de fournir tous renseignements supplémentaires au Conseil, lors de la reprise de sa trente-neuvième session, et de soumettre un rapport intérimaire à l'Assemblée générale lors de sa vingtième session.

1391^e séance plénière,
26 juillet 1965.

1082 (XXXIX). Voyages, transports et communications

A

DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 935 (XXXV) du 9 avril 1963, *Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur le développement des transports¹⁶³,

Tenant compte de la nécessité d'aborder la situation dans son ensemble lorsqu'on cherche à élaborer une politique des transports et à évaluer les besoins dans la perspective d'un programme complet de développement économique et social,

Reconnaissant que les institutions et dispositifs institutionnels sont, à condition d'être bien conçus et de bien fonctionner, d'une grande importance pour la création et l'entretien des moyens de transport dans les pays en voie de développement,

Tenant également compte de la nécessité de poursuivre les recherches techniques et travaux connexes dans le domaine des transports, comme l'a indiqué le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement dans son deuxième rapport au Conseil¹⁶⁴,

Réaffirmant qu'il appartient au Conseil et au Secrétaire général de promouvoir et de coordonner les activités dans le domaine du développement des transports,

¹⁶¹ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes, point 24 de l'ordre du jour, document E/4049.

¹⁶² *Ibid.*, document E/L.1087.

¹⁶³ *Ibid.*, point 23 de l'ordre du jour, document E/4063,

¹⁶⁴ *Ibid.*, Supplément n° 14 (E/4026), par. 105 à 110.